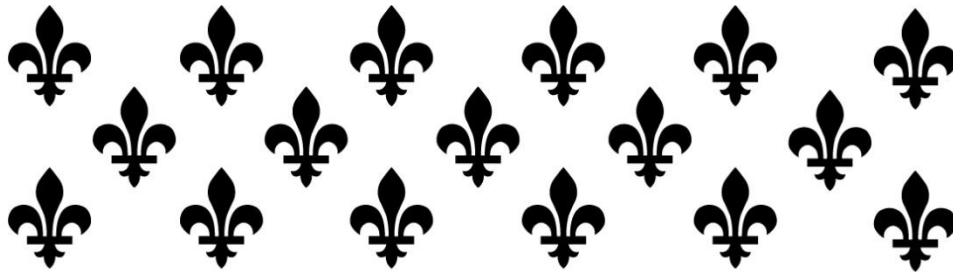


Épreuve



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 14 septembre 2021 — N° 203

Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis

---



La séance est ouverte à 10 heures.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

Moment de recueillement

---

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, dépose :

Une lettre, en date du 10 septembre 2021, adressée à M. François Paradis, président de l'Assemblée nationale, par les leaders des groupes parlementaires, concernant l'entente survenue entre les groupes parlementaires et les députés indépendants à propos de la reprise des travaux de l'Assemblée pour la période du 14 septembre au 10 décembre 2021.

(Dépôt n° 2637-20210914)

---

Du consentement de l'Assemblée, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

**Dispositions communes**

QUE les modalités suivantes soient applicables exclusivement à toutes les séances régulières de l'Assemblée et des commissions parlementaires qui se tiendront entre le 14 septembre 2021 et le 10 décembre 2021;

14 septembre 2021

---

QUE le port du masque de procédure soit obligatoire en tout temps lors des séances de l'Assemblée et des commissions parlementaires autres que les séances virtuelles, hormis au moment de prendre la parole dans le cadre des travaux;

### **Séances de l'Assemblée**

#### *Dispositions générales*

QUE l'Assemblée siège avec un nombre réduit de députés afin de respecter les mesures de distanciation physique selon les recommandations de la santé publique, suivant la répartition suivante :

- Au plus 35 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement;
- Au plus 13 députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle;
- Au plus 5 députés du deuxième groupe d'opposition;
- Au plus 4 députés du troisième groupe d'opposition;
- Au plus 4 députés indépendants;

QU'aux fins de la période des affaires courantes, cette répartition soit modifiée afin que le nombre de députés de l'opposition officielle passe de 13 à 16 députés, que le nombre de députés du deuxième groupe d'opposition passe de 5 à 6 députés, que le nombre de députés du troisième groupe d'opposition passe de 4 à 5 députés, et que le nombre de députés du groupe parlementaire formant le gouvernement soit réduit d'autant;

QU'au cours d'une même période des affaires courantes, l'absence d'un premier député indépendant puisse être comblée par un député du deuxième groupe d'opposition;

QU'au cours d'une même période des affaires courantes, l'absence d'un deuxième député indépendant puisse être comblée par un député du troisième groupe d'opposition;

14 septembre 2021

---

QU'au cours d'une même période des affaires courantes, l'absence d'un troisième député indépendant puisse être comblée par un député du groupe parlementaire formant l'opposition officielle;

QU'au cours d'une même période des affaires courantes, l'absence d'un quatrième député indépendant puisse être comblée par un député du groupe parlementaire formant le gouvernement;

QUE les députés indépendants indiquent au secrétariat de l'Assemblée et aux leaders des groupes parlementaires, au plus tard le lundi à 18 heures, les périodes des affaires courantes auxquelles ils désirent participer pendant la semaine en cours;

QUE tout député puisse prendre la parole et voter à partir d'un pupitre qui n'est pas celui qui lui a été assigné;

*Horaire des séances*

QU'en période de travaux réguliers, l'Assemblée se réunisse :

- 1° le mardi, de 10 heures à 18 h 30, avec suspension de midi à 13 heures 40;
- 2° le mercredi, de 9 h 40 à 18 h 30, avec suspension de 13 heures à 15 heures;
- 3° le jeudi, de 9 h 40 à 16 h 30, avec suspension de 13 heures à 14 h 30;

QU'en période de travaux réguliers, l'Assemblée procède aux affaires courantes :

- 1° le mardi, à compter de 13 h 40;
- 2° le mercredi et le jeudi, à compter de 9 h 40;

QU'en période de travaux intensifs, l'Assemblée se réunisse selon l'horaire intensif prévu au Règlement;

14 septembre 2021

---

QU'aux fins de l'atteinte du quorum pour l'ouverture de la séance du mardi matin, les groupes parlementaires s'engagent à ce qu'au moins 9 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, 1 député du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 député du deuxième groupe d'opposition et 1 député du troisième groupe d'opposition soient présents à la Salle de l'Assemblée nationale;

QU'au cours des débats sur les affaires du jour ayant lieu le mercredi entre 12 h 45 et 13 heures, le défaut de quorum ne puisse être soulevé si au moins 12 députés du groupe parlementaire formant le gouvernement sont présents en chambre;

QUE l'horaire établi pour le mardi par la présente motion ainsi que les dispositions sur l'atteinte du quorum pour l'ouverture de la séance s'appliquent si l'Assemblée décide de se réunir le lundi en période de travaux réguliers;

QU'une motion d'ajournement de l'Assemblée ne puisse être présentée qu'au cours de la période des affaires du jour suivant la période des affaires courantes;

*Débats de fin de séance*

QUE les débats de fin de séance dont la tenue est prévue le mardi aient lieu à compter de 18 h 30 et que l'ajournement de la séance soit retardé en conséquence;

QUE les débats de fin de séance dont la tenue est prévue le jeudi aient lieu à compter de 13 heures et que la suspension de la séance soit retardée en conséquence;

*Vote enregistré*

QUE l'ensemble des mises aux voix se déroule selon une procédure de vote enregistré;

14 septembre 2021

---

QU'à cette fin, le vote du leader d'un groupe parlementaire, du leader adjoint d'un groupe parlementaire ou, le cas échéant, d'un député préalablement identifié par ce dernier auprès du secrétariat de l'Assemblée vaille pour l'ensemble des membres de son groupe;

QU'un député puisse enregistrer individuellement un vote différent de celui de son groupe parlementaire ou choisir de ne pas prendre part au vote;

QUE le député présent le mentionne immédiatement après le vote de son groupe; sinon, qu'il fasse part de son intention au leader de son groupe afin qu'il en avise la présidence au moment du vote ou qu'il en avise par écrit la présidence avant la tenue du vote;

QU'à moins d'indication contraire de leur part, les vice-présidents ne prennent pas part à un vote enregistré;

QUE les noms de tous les députés ayant pris part au vote soient inscrits au procès-verbal de la séance;

QUE l'ensemble des mises aux voix tenues dans le cadre des séances de la commission plénière se déroulent selon cette même procédure;

QUE, lorsque les députés indépendants sont absents, le leader du gouvernement soit autorisé à enregistrer leur vote sur une étape de l'étude d'un projet de loi selon les instructions qui lui auront été transmises, le cas échéant et dont la transmission incombe aux députés indépendants;

*Suspension des travaux pour procéder à un vote à l'Assemblée*

QUE les travaux soient suspendus pour une durée maximale de 10 minutes si, au moment d'une mise aux voix à l'Assemblée, un groupe parlementaire n'est pas représenté par un leader, un leader adjoint ou un député désigné pour agir en son nom aux fins du vote et n'a pas indiqué à la présidence qu'il ne participera pas au vote;

14 septembre 2021

---

QUE le secrétaire général ou un secrétaire adjoint notifie les leaders et les whips des groupes parlementaires, de même que leur cabinet, les députés indépendants, ainsi que les secrétaires des commissions de la suspension des travaux de l'Assemblée pour une mise aux voix;

QUE la commission où siège un leader, un leader adjoint ou un député désigné pour agir en leur nom aux fins du vote suspende ses travaux, à la demande de ce dernier, afin de lui permettre de se rendre à la Salle de l'Assemblée nationale;

QUE le secrétaire général ou un secrétaire adjoint notifie le secrétariat de la commission après la proclamation du résultat du vote par la présidence ou, s'il y a plusieurs votes successifs, à la suite de la proclamation du résultat du dernier vote afin que la commission puisse reprendre ses travaux au plus tard 5 minutes après;

### **Commissions parlementaires**

#### *Dispositions générales*

QUE les députés participant aux travaux d'une commission parlementaire puissent prendre la parole et voter à partir de tout pupitre aménagé à cette fin par la présidence;

QUE, dans la mesure où la salle dans laquelle la commission doit tenir séance dispose de la technologie nécessaire à cette fin, tous les témoins soient entendus par visioconférence, sauf s'ils font la demande expresse d'être entendus en personne, laquelle possibilité devant être indiquée dans l'avis de convocation;

QUE toute commission parlementaire puisse tenir une même séance à la fois dans les salles Louis-Joseph-Papineau et Louis-Hippolyte-LaFontaine, en ayant recours aux moyens technologiques requis;



**14 septembre 2021**

---

QUE, malgré le paragraphe précédent, suivant une entente entre les groupes parlementaires concernant une ou des séances spécifiques, la salle Louis-Joseph-Papineau puisse être utilisée seule pour entendre des témoins par visioconférence;

*Horaire des commissions*

QU'en période de travaux réguliers, les commissions puissent se réunir:

- 1° le lundi, de 14 heures à 18 heures;
- 2° le mardi, de 9 h 45 à 19 h 15, avec suspension de 12 h 30 jusqu'à la fin des affaires courantes;
- 3° le mercredi, de la fin des affaires courantes à 18 h 45, avec suspension de 12 h 45 à 15 heures;
- 4° le jeudi, de la fin des affaires courantes à 16 h 30, avec suspension de 13 heures à 14 heures;
- 5° le vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30;

QU'en période de travaux intensifs, les commissions puissent se réunir :

- 1° le lundi, de 14 heures à 18 heures;
- 2° le mardi, de 10 heures à 21 h 30, avec suspension de 12 heures jusqu'à la fin des affaires courantes et de 18 heures à 19 h 30;
- 3° le mercredi, de la fin des affaires courantes à 22 h 30, avec suspension de 12 h 45 à 15 heures et de 18 heures à 19 h 30;
- 4° le jeudi, de la fin des affaires courantes à 22 h 30, avec suspension de 13 h 15 à 15 heures et de 18 heures à 19 h 30;
- 5° le vendredi, de la fin des affaires courantes à 13 heures;

QUE le député indépendant qui souhaite participer aux travaux d'une commission parlementaire dont il n'est pas membre en avise le secrétariat de cette commission et les leaders des groupes parlementaires au plus tard à midi, le lundi précédant la date de la séance de la commission parlementaire ou le jour même, s'il s'agit d'un lundi;

14 septembre 2021

---

QUE, si le député indépendant est informé postérieurement au lundi à midi qu'une séance de commission doit se tenir au cours de la semaine, l'échéance prévue au paragraphe précédent soit portée à trois heures après le moment où le député est informé de la tenue de la séance;

*Dispositions spécifiques à l'étude détaillée de projets de loi en commissions parlementaires*

QUE tous les votes pris en commission parlementaire lorsqu'un ou plusieurs députés exercent leur droit de vote par procuration soient tenus en suivant la procédure prévue pour un vote par appel nominal;

QUE lorsqu'une commission parlementaire comptant quinze membres procède à l'étude détaillée d'un projet de loi dans la salle Marie-Claire-Kirkland ou la salle Pauline-Marois, les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement puissent exercer, par procuration, un droit de vote;

QU'en sus de ce qui précède, lorsqu'un ou plusieurs députés indépendants se prévalent de l'article 133 du Règlement pour participer à une séance d'une commission parlementaire se tenant dans la salle Pauline-Marois ou dans la salle Marie-Claire-Kirkland, les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement puissent exercer par procuration un nombre de votes correspondant, selon le cas :

- a) Lorsque la commission compte treize membres, au nombre de députés indépendants ayant signifié, conformément à la présente motion, leur intention de participer aux travaux de la commission en application de l'article 133 du règlement excédant un;
- b) Lorsque la commission compte quinze membres, au nombre de députés indépendants ayant signifié, conformément à la présente motion, leur intention de participer aux travaux de la commission en application de l'article 133 du Règlement;

14 septembre 2021

---

QUE, lorsqu'un ou plusieurs députés indépendants se prévalent de l'article 133 du Règlement pour participer à une séance d'une commission parlementaire se tenant dans la salle du Conseil législatif, les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement puissent exercer par procuration un nombre de votes correspondant, selon le cas :

- a) Lorsque la commission compte treize membres, au nombre de députés indépendants ayant signifié, en conformité avec la présente motion, leur intention de participer aux travaux de la commission en application de l'article 133 du Règlement excédant quatre;
- b) Lorsque la commission compte quinze membres, au nombre de députés indépendants ayant signifié, en conformité avec la présente motion, leur intention de participer aux travaux de la commission en application de l'article 133 du Règlement excédant deux;

QU'au plus tard au début d'une telle séance, le leader du gouvernement identifie les députés qui voteront par procuration, et ce, pour la durée complète de la séance, ainsi que, pour chacun d'eux, le député qui votera en leur nom, auprès du secrétaire de la commission, qui en informe les membres de la commission au début de la séance;

QUE lors du vote de chaque groupe parlementaire, le secrétaire appelle d'abord les députés présents, puis, individuellement, les députés qui exercent leur droit de vote par procuration, et enfin le président;

QUE les noms de tous les députés ayant pris part au vote soient inscrits au procès-verbal de la séance;

*Commission de l'administration publique*

QUE les travaux de la Commission de l'administration publique, y compris ses séances de travail, puissent se tenir en mode virtuel;

**14 septembre 2021**

---

QU'une commission virtuelle soit assimilée à une commission qui siège dans les édifices de l'Assemblée nationale aux fins de l'application de l'article 145 du Règlement;

QUE lors de ces séances, à l'exception des séances de travail, le député qui préside la commission ainsi que le personnel du secrétariat de la commission soient présents à l'hôtel du Parlement;

QUE les autres députés ainsi que les personnes et organismes convoqués y participent en ayant recours aux moyens technologiques requis;

QUE les députés qui participent virtuellement à ces séances soient assimilés à des membres présents pour l'application de l'article 156 du Règlement;

QUE lors de ces séances, les décisions de la Commission de l'administration publique se prennent à l'unanimité des membres qui y participent;

QUE les séances publiques de la commission soient télédiffusées et diffusées en direct sur le site web de l'Assemblée nationale;

QUE les règles de procédure relatives aux commissions parlementaires s'appliquent aux séances virtuelles, dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion;

### **Dispositions finales**

QUE les dispositions de la présente motion s'appliquent aux consultations particulières du projet de loi 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, étant entendu que le secrétariat puisse ajuster l'horaire en conséquence;

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement.

14 septembre 2021

---

La motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé au dépôt d'un rapport de commission.

### **Dépôts de rapports de commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 25 et 26 août 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 99, Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires.

(Dépôt n° 2638-20210914)

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 99, Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires, et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 11 h 17, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin de permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

**14 septembre 2021**

---

Les travaux reprennent à 11 h 21

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1128** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 99 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 99 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1129** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À 11 h 23, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

---

Les travaux reprennent à 13 h 40.

---

14 septembre 2021

---

## AFFAIRES COURANTES

### Déclarations de députés

Mme Laforest (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la municipalité.

---

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Raymond Savard, ex-maire de Verdun et ex-député fédéral.

---

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de la salle de concert Maison symphonique.

---

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de prévention du suicide.

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jérôme Proulx, ex-député de l'Assemblée nationale.

---

Mme Dorion (Taschereau) fait une déclaration afin de déplorer la détérioration du système de santé.

---

**14 septembre 2021**

---

M. Girard (Groulx) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Montmarquette, économiste.

---

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de Féliciter M. Charles-Étienne Soucy et sa famille pour leur collecte de fonds au profit de Leucan.

---

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Mon Chez-Nous inc.

---

À 13 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 14 h 4.

---



**14 septembre 2021**

---

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M Jérôme Proulx, ancien député de Saint-Jean.

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 14 juin 2021, que lui a adressées M. Gabriel Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, l'informant de sa nomination à ce titre depuis le 1<sup>er</sup> août 2021;

(Dépôt n° 2639-20210914)

Une lettre, en date du 1<sup>er</sup> août 2021, que lui a adressée M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, l'informant de la nomination de Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, à la fonction de leader du deuxième groupe d'opposition depuis le 1<sup>er</sup> août 2021;

(Dépôt n° 2640-20210914)

Une lettre, en date du 9 septembre 2021, que lui a adressée M. Joël Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, l'informant de sa nomination à ce titre depuis le 9 septembre 2021;

(Dépôt n° 2641-20210914)

Une lettre, en date du 18 août 2021, que lui a adressée Mme Dominique Anglade, cheffe de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. Pierre Arcand, député de Mont-Royal–Outremont, à la fonction de président de caucus de l'opposition officielle depuis le 18 août 2021;

(Dépôt n° 2642-20210914)

Une lettre, en date du 16 juin 2021, que lui a adressée M. Eric Lefebvre, whip en chef du gouvernement, l'informant que Mme Samson, députée d'Iberville, n'est plus membre du caucus du gouvernement depuis le 15 juin 2021;

(Dépôt n° 2643-20210914)

Une lettre, en date du 21 juin 2021, que lui a adressée Mme Claire Samson, députée d'Iberville, l'informant de sa décision de siéger dorénavant à l'Assemblée nationale sous la bannière du Parti conservateur du Québec;

(Dépôt n° 2644-20210914)

14 septembre 2021

---

**Dépôts de documents**

Mme Guilbault, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de la Commission de la capitale nationale du Québec.

(Dépôt n° 2645-20210914)

\_\_\_\_\_

M. Roberge, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de l'Institut national des mines.

(Dépôt n° 2646-20210914)

\_\_\_\_\_

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de l'Autorité des marchés financiers;

(Dépôt n° 2647-20210914)

Le rapport annuel 2020 sur les institutions financières.

(Dépôt n° 2648-20210914)

\_\_\_\_\_

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Corporation d'urgences-santé;

(Dépôt n° 2649-20210914)

Le Rapport annuel de gestion 2020-2021 de l'Institut national de santé publique du Québec;

(Dépôt n° 2650-20210914)

**14 septembre 2021**

---

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;

(Dépôt n° 2651-20210914)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Régie de l'assurance maladie du Québec;

(Dépôt n° 2652-20210914)

Le rapport annuel 2020-2021 d'Héma-Québec;

(Dépôt n° 2653-20210914)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre hospitalier universitaire de Québec-Université Laval;

(Dépôt n° 2654-20210914)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles;

(Dépôt n° 2655-20210914)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal accompagné d'une brochure exposant les faits saillants du rapport;

(Dépôt n° 2656-20210914)

Le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits du Centre hospitalier universitaire de Québec-Université Laval;

(Dépôt n° 2657-20210914)

Puis, il dépose les rapports annuels 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits des Centres intégrés de santé et de services sociaux suivants :

Abitibi-Témiscamingue;

(Dépôt n° 2658-20210914)

Des Îles;

(Dépôt n° 2659-20210914)

Montérégie-Centre;

(Dépôt n° 2660-20210914)

Outaouais;

(Dépôt n° 2661-20210914)

**14 septembre 2021**

---

Enfin, il dépose les rapports annuels 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

Capitale-Nationale;

(Dépôt n° 2662-20210914)

Saguenay-Lac-Saint-Jean.

(Dépôt n° 2663-20210914)

---

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Le rapport des activités 2020-2021 du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James.

(Dépôt n° 2664-20210914)

---

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de la Société québécoise d'information juridique;

(Dépôt n° 2665-20210914)

Le rapport annuel 2020-2021 du Fonds d'aide aux actions collectives;

(Dépôt n° 2666-20210914)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 du Conseil supérieur de la langue française.

(Dépôt n° 2667-20210914)

---

14 septembre 2021

---

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le rapport intitulé *Rapport sur l'opportunité de modifier les territoires de la communauté métropolitaine de Montréal et de la communauté métropolitaine de Québec*.

(Dépôt n° 2668-20210914)

---

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

L'entente administrative de gestion entre la Société du Plan Nord et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

(Dépôt n° 2669-20210914)

Le plan stratégique 2021-2025 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

(Dépôt n° 2670-20210914)

---

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, dépose :

Le rapport d'activité 2020-2021 de la Société du Plan Nord;

(Dépôt n° 2671-20210914)

Le rapport annuel 2020-2021 de la Régie de l'énergie;

(Dépôt n° 2672-20210914)

Le rapport de l'Autorité des marchés financiers en vertu de la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière, pour l'exercice 2020-2021;

(Dépôt n° 2673-20210914)

Le décret du gouvernement du Québec concernant l'entrée en vigueur de la Convention complémentaire n° 27 à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

(Dépôt n° 2674-20210914)

14 septembre 2021

---

M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de la Société des établissements de plein air du Québec;

(Dépôt n° 2675-20210914)

Le rapport annuel 2020-2021 de la Fondation de la faune du Québec.

(Dépôt n° 2676-20210914)

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport 2018-2019 de l'exercice des pouvoirs d'autorisation du ministre de la Culture et des Communications par la Ville de Montréal en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Ce document est accompagné d'un complément d'information.

(Dépôt n° 2677-20210914)

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 22 avril 2021 par Mme Ghazal (Mercier) concernant la mise en place d'une solution écoresponsable pour le recyclage des masques jetables;

(Dépôt n° 2678-20210914)

La réponse à la question écrite n°234 concernant les demandes d'appui financier de l'ensemble des Auberges du coeur du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 mai 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 2679-20210914)

La réponse à la question écrite n° 237 concernant l'abolition du délai maximal de six mois prévu à la Loi sur les cités et villes pour qu'un citoyen puisse poursuivre une municipalité, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 mai 2021 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue);

(Dépôt n° 2680-20210914)

14 septembre 2021

---

La réponse à la question écrite n° 239 concernant les projets de logements sociaux livrés pour les années 2018, 2019 et 2020, et le premier trimestre de 2021, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1<sup>er</sup> juin 2021 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion);

(Dépôt n° 2681-20210914)

La réponse à la question écrite n° 240 concernant la considération de l'opinion des personnes handicapées relativement au dossier de Coop Assist, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 juin 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 2682-20210914)

La réponse à la question écrite n° 242 concernant la mise en oeuvre des recommandations du rapport Gagnon, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 juin 2021 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue);

(Dépôt n° 2683-20210914)

La réponse à la question écrite n° 243 concernant les sommes déboursées par le ministère de la Culture et des Communications pour le soutien des écoles de formation en art, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 juin 2021 par Mme St-Pierre (Acadie);

(Dépôt n° 2684-20210914)

La réponse à la question écrite n°244 concernant les entreprises qui se spécialisent dans l'octroi de prêts rapides, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 juin 2021 par Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel);

(Dépôt n° 2685-20210914)

La réponse à la question écrite n° 245 concernant les intentions du gouvernement par rapport au projet de loi n° 497, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 10 juin 2021 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 2686-20210914)

La réponse à la question écrite n° 246 concernant l'indemnisation des victimes d'un accident d'automobile, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 11 juin 2021 par M. Ciccone (Marquette).

(Dépôt n° 2687-20210914)

14 septembre 2021

---

M. le président dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de la Commission de la fonction publique;  
(Dépôt n° 2688-20210914)

La copie d'une lettre, en date du 15 juillet 2021, qu'il a adressée à Mme Nour Salah, la désignant présidente par intérim de la Commission de la fonction publique à compter du 30 juillet 2021, conformément à l'article 109 de la Loi sur la fonction publique, et après consultation du premier ministre et de la cheffe de l'opposition officielle;  
(Dépôt n° 2689-20210914)

Une lettre, en date du 31 août 2021, que lui a adressée M. Guy Ouellette, député de Chomedey, concernant le droit des députés indépendants de se prévaloir d'une motion inscrite aux Affaires inscrites par les députés de l'opposition;  
(Dépôt n° 2690-20210914)

Le rapport d'activité 2020-2021 des relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale;  
(Dépôt n° 2691-20210914)

Puis, il dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date des 10 juin et 31 août 2021 :

Décision 2162-1 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les contrats du Directeur général des élections;  
(Dépôt n° 2692-20210914)

Décision 2162-2 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les contrats du Directeur général des élections;  
(Dépôt n° 2693-20210914)

Décision 2166 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le pavoisement et l'éclairage extérieur des édifices de l'Assemblée nationale;  
(Dépôt n° 2694-20210914)

Décision 2167 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien;  
(Dépôt n° 2695-20210914)



14 septembre 2021

---

Décision 2168 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien.

(Dépôt n° 2696-20210914)

Enfin, il dépose :

Une lettre, en date du 24 août 2021, que lui a adressé M. Angus Robertson, secrétaire du cabinet pour la Constitution, les Affaires extérieures et la Culture du gouvernement écossais, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 11 mai 2021, concernant le droit du peuple écossais de disposer par lui-même de son avenir par voie référendaire;

(Dépôt n° 2697-20210914)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Tanguay (LaFontaine) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 15 septembre 2021, sous la rubrique «Affaires inscrites par les députés de l'opposition».

(Dépôt n° 2698-20210914)

### Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 24 août, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 97, Loi modifiant la Loi sur les normes d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie de certains appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures;

(Dépôt n° 2699-20210914)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 24 et 25 août 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 100, Loi sur l'hébergement touristique;

(Dépôt n° 2700-20210914)

**14 septembre 2021**

---

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 9, 10 et 11 juin 2021, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 219, Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 2701-20210914)

Le rapport est mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **1130** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, il dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 2, 3, 4, 10 et 17 février, les 10, 17, 24 et 31 mars, les 14 et 21 avril, les 11, 12, 13 et 27 mai, les 8 et 9 juin ainsi que les 17, 18 et 24 août 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels. Le rapport contient des amendements au projet de loi;

(Dépôt n° 2702-20210914)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 26 et 27 août 2021, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur la vaccination obligatoire contre la COVID-19 du personnel soignant du réseau de la santé et d'autres catégories de travailleurs qui sont en contact prolongé avec les citoyens.

(Dépôt n° 2703-20210914)

Enfin, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, il dépose :

Le rapport du comité directeur de l'Assemblée nationale, qui, le 30 juin 2021, s'est réuni afin de statuer sur une demande du deuxième groupe d'opposition concernant un changement de membre à la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie;

(Dépôt n° 2704-20210914)

**14 septembre 2021**

---

Le rapport du comité directeur de l'Assemblée nationale, qui, le 7 août 2021, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe formant l'opposition officielle concernant un changement de membre à la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie ainsi que sur la désignation à la vice-présidence de la Commission;

(Dépôt n° 2705-20210914)

Le rapport du comité directeur de l'Assemblée nationale, qui, le 2 septembre 2021, s'est réuni afin de statuer sur la demande du député de Bonaventure afin de devenir membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;

(Dépôt n° 2706-20210914)

Le rapport du comité directeur de l'Assemblée nationale, qui, le 7 septembre 2021, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant le gouvernement concernant des nominations au sein des commissions parlementaires;

(Dépôt n° 2707-20210914)

Le rapport du comité directeur de l'Assemblée nationale, qui, le 8 septembre 2021, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe formant l'opposition officielle concernant un changement de membre à la Commission des institutions ainsi que sur la désignation à la vice-présidence de la Commission;

(Dépôt n° 2708-20210914)

Le rapport du comité directeur de l'Assemblée nationale, qui, le 13 septembre 2021, s'est réuni afin de statuer sur la demande de la députée d'Iberville afin de devenir membre de la Commission de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 2709-20210914)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 129 du Règlement et à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement du Règlement, M. Picard, premier vice-président, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues aux rapports du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée lors de la présente séance, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

**14 septembre 2021**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1131** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

### **Dépôts de pétitions**

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 237 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification de la législation encadrant l'hypothèque légale dans le domaine de la construction.

(Dépôt n° 2710-20210914)

---

Mme Nichols (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 467 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification des plans de conception du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes afin d'y inclure une voie pour une ligne du REM.

(Dépôt n° 2711-20210914)

---

Mme Montpetit (Maurice-Richard) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 5 806 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de l'allocation pour le traitement de la maladie cœliaque pour les personnes âgées de 18 ans et plus.

(Dépôt n° 2712-20210914)

---

**14 septembre 2021**

---

Mme Tardif (Lavolette–Saint-Maurice) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 18 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien du projet de l'usine Nemaska Lithium sur l'actuel site de Shawinigan.

(Dépôt n° 2713-20210914)

\_\_\_\_\_

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 505 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place de mesures visant à freiner la spéculation immobilière commerciale;

(Dépôt n° 2714-20210914)

L'extrait d'une pétition, signée par 1 091 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'imposition d'un moratoire sur l'implantation de crématoriums en zone résidentielle;

(Dépôt n° 2715-20210914)

L'extrait d'une pétition, signée par 458 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la Révision du Code de la sécurité routière en matière d'encadrement de la micromobilité électrique et manuelle.

(Dépôt n° 2716-20210914)

\_\_\_\_\_

Mme Dorion (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 183 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance des auxiliaires en santé et services sociaux.

(Dépôt n° 2717-20210914)

14 septembre 2021

---

## Questions et réponses orales

M. le président rend une directive sur des modifications dans la répartition de certaines mesures et des temps de parole rendues nécessaires à la suite de changements survenus dans la composition de l'Assemblée qui compte une députée indépendante supplémentaire depuis l'ajournement des travaux en juin.

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Pour ce qui est de la période des questions, la députée d'Iberville aura droit à trois questions par deux cycles de 10 séances. Étant issue du groupe parlementaire formant le gouvernement, ses questions remplaceront des questions des groupes parlementaires d'opposition selon la même alternance que pour les questions attribuées aux députés ministériels en début de législature.

Ainsi, les questions auxquelles la députée d'Iberville aura droit remplaceront, dans l'ordre suivant : une question de l'opposition officielle au huitième rang, une question du deuxième groupe d'opposition au septième ou huitième rang, une question de l'opposition officielle au huitième rang, une question du troisième groupe d'opposition au septième rang et une question de l'opposition officielle au huitième rang.

Pour plus de prévisibilité afin de faciliter la préparation et la gestion de la période des questions, avant le début d'une période de deux cycles de 10 séances, les groupes parlementaires d'opposition devront désormais aviser les députés indépendants, de même que la présidence, des moments où les députés indépendants pourront poser leurs questions au cours de cette période. Cette mesure s'applique à l'ensemble des députés indépendants et entre en vigueur dès maintenant pour la période de deux cycles de 10 séances qui débute aujourd'hui.

Dans l'éventualité où un député indépendant ne veut pas se prévaloir de son droit de poser une question ou est dans l'impossibilité de le faire, il doit en aviser le groupe parlementaire duquel provient la question, ainsi que la présidence, au plus tard à 17 heures la veille de la séance au cours de laquelle il devait poser sa question. Le groupe parlementaire pourra alors récupérer sa question.

**14 septembre 2021**

---

Concernant les déclarations de députés, la députée d'Iberville aura droit à une déclaration par cycle de 10 séances, à la huitième séance du cycle, au neuvième rang, en remplacement d'une déclaration du groupe parlementaire formant le gouvernement. Dans la mesure où la députée d'Iberville ne compte pas s'en prévaloir, elle devra en informer ce groupe, de même que la présidence, au plus tard à 12 h 30 la veille de la séance où cette déclaration pourrait être faite. Le cas échéant, le groupe parlementaire formant le gouvernement pourra utiliser cette déclaration.

Enfin, pour ce qui est de la répartition des temps de parole lors des débats restreints, les enveloppes de temps pour les députés indépendants sont majorées pour certains débats. La présidence rappelle que les députés indépendants ont toujours 10 minutes à compter du début d'un débat restreint pour l'aviser de leur intention d'intervenir au cours de celui-ci.

En terminant, comme la présidence l'a déjà fait par le passé, et afin de donner suite à la demande de la députée indépendante d'Iberville, je souligne que cette dernière est dorénavant identifiée au Parti conservateur du Québec, dans le Journal des débats, sur le Canal de l'Assemblée et sur notre site Internet. Je précise toutefois que cette reconnaissance ne saurait lui accorder davantage de droits qu'aux autres députés indépendants non affiliés à un parti politique.

Puis, M. le président dépose :

Les tableaux relatifs à la répartition des mesures et des temps de parole pour la période de questions, les déclarations de député, les débats restreints et les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition.

(Dépôt n° 2718-20210914)

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Guilbault, vice-première ministre, conjointement avec Mme Ménard (Laporte), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. Thouin (Rousseau), propose :

**4063**

**14 septembre 2021**

---

QUE l'Assemblée nationale du Québec exprime sa solidarité avec les aspirations de sécurité, de liberté et d'égalité du peuple afghan;

QUE les membres de cette Assemblée témoignent de leur vive préoccupation face aux atteintes à la liberté et à l'égalité auxquelles fait actuellement face la population afghane, en particulier vis-à-vis des femmes, des jeunes filles, des minorités et des personnes ayant collaboré avec les forces armées canadiennes et de l'OTAN, avec le gouvernement du Canada et avec les médias canadiens au cours de leur mandat en Afghanistan, ainsi que de leurs familles;

QUE l'Assemblée nationale exprime sa reconnaissance et sa fierté aux militaires ayant servi au sein des forces armées canadiennes en Afghanistan, au prix de leur santé et parfois même de leur vie;

QU'elle rappelle l'engagement du Québec envers les valeurs de l'État de droit, de la démocratie, de la paix, de la solidarité et de la tolérance;

QU'elle rappelle également la tradition d'accueil du Québec au profit des populations persécutées à travers le monde, afin qu'elles puissent y vivre dans la sécurité et la dignité.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1132** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

---



**14 septembre 2021**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski), M. Roy (Bonaventure) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale condamne les propos tenus par la modératrice du débat organisé par la Commission des débats des chefs, le 9 septembre dernier, assimilant le Québec à une société de racisme et de discrimination;

QU'elle rappelle que les Québécois forment une nation ouverte, libre, forte et fière qui a l'entière capacité d'avoir des discussions franches sur des sujets souvent délicats et de légiférer sur les questions qui relèvent de la compétence de l'Assemblée nationale;

QU'elle appelle à la fin du « Québec bashing », un phénomène qui nuit au bon fonctionnement de la fédération canadienne et qui cherche à généraliser négativement et à outrance des enjeux sensibles et complexes pour dépeindre de façon injustement négative le Québec;

QU'enfin, elle rappelle que les Québécois sont libres de prendre leurs décisions et d'exercer leur droit de vote, dans le respect de leurs institutions, sans influence indue de quiconque.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1133** en annexe)

Pour : **117** Contre : 0 Abstention : **0**

14 septembre 2021

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Gaudreault (Jonquière), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. Ouellette (Chomedey), M. LeBel (Rimouski) et M. Roy (Bonaventure), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les mouvements citoyens et les organisations environnementales qui se sont mobilisés pour l'annulation des coupes forestières prévues dans le secteur de la rivière Péribonka, au Lac-Saint-Jean;

QU'elle salue l'intention du gouvernement de tenir un exercice de concertation régionale afin de protéger ce précieux territoire, en lui donnant un statut de protection en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturelle.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1134** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, M Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige des excuses formelles au Groupe de diffusion des débats fédéraux pour le procès hostile intenté contre la nation québécoise lors du débat télévisé anglophone du 9 septembre 2021.

**14 septembre 2021**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1135** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de la culture et de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 21 septembre 2021 de 10 heures à 11 h 55, après les affaires courantes vers 15 h 30 à 18 h 5 et de 19 h 30 à 21 h 10 et le mercredi 22 septembre 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 15 heures à 17 h 35 et le jeudi 23 septembre 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 15 heures à 17 h 35 et le mardi 28 septembre 2021 de 10 heures à 11 h 40, après les affaires courantes vers 15 h 30 à 18 h 5 et de 19 h 30 à 21 h 10 et le mercredi 29 septembre 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 15 heures à 17 h 35 et le jeudi 30 septembre 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 15 heures à 17 h 35 et le mardi 5 octobre 2021 de 10 heures à 11 h 40, après les affaires courantes vers 15 h 30 à 18 h 5 et de 19 h 30 à 21 h 10 et le mercredi 6 octobre 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 15 heures à 17 h 35 et le jeudi 7 octobre 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 12 h 55 et de 15 heures à 17 h 35;

14 septembre 2021

---

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Office québécois de la langue française  
M. Henri Brun, constitutionnaliste et professeur émérite à l'Université Laval, conjointement avec M Guillaume Rousseau, professeur Université de Sherbrooke  
M. Jean Lambert, notaire  
Syndicat canadien de la fonction publique  
Mme Louise Beaudoin, ancienne ministre  
Confédération des syndicats nationaux (CSN)  
M. Christian Dufour, politologue  
Fédérations des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)  
MM. Patrick Sabourin et Guillaume Marois, démographes  
Union des municipalités du Québec (UMQ)  
La Chambre des notaires du Québec  
Mouvement national des Québécoises et Québécois  
Partenaires pour un Québec français  
M. André Binette, constitutionnaliste  
M. Patrick Taillon, Professeur titulaire à l'Université Laval  
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)  
M. Pierre Curzi, ancien député de Borduas  
M. Guy Rocher, Professeur émérite Université de Montréal  
M. Gérard Bouchard, Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les imaginaires collectifs  
Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPPQ)  
Québec community group network  
Fondation Lionel-Groulx  
Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador  
M. Charles Castonguay, auteur et mathématicien  
Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)  
M. Benoit Pelletier, Professeur titulaire Université d'Ottawa  
Le Barreau du Québec  
M. Frédéric Lacroix

14 septembre 2021

---

Le Conseil du patronat du Québec  
Association des municipalités de banlieue  
Regroupement des organismes en francisation du Québec  
Fédération québécoise des municipalités (FQM)  
Conseil interprofessionnel du Québec  
Fédération étudiante collégiale du Québec  
Fédération des cégeps  
M. Daniel Turp, professeur Université de Montréal  
Fédération des chambres de commerce du Québec;  
La Ville de Montréal  
Le Consortium des cégeps, collèges et universités d'expression anglaise du Québec  
Mouvement Québec français  
M. Hugo Cyr, Professeur et spécialiste en droit constitutionnel, Université du Québec à Montréal  
La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)  
Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD)  
La Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse (CDPDJ)  
Townshippers Association  
M. Jean Leclair, Professeur titulaire à l'Université de Montréal, spécialiste en droit constitutionnel et du droit autochtone  
La Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)  
M. Marc Termotte, démographe  
Société nationale de l'Estrie  
Communauté mohawk de Kanesatake  
Mme Eugénie Brouillet, professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 5 minutes 34 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 43 secondes pour l'opposition officielle, 56 secondes au deuxième groupe d'opposition, 56 secondes au troisième groupe d'opposition et finalement 51 secondes au député indépendant;

**14 septembre 2021**

---

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 16 minutes 15 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 50 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 43 secondes pour le deuxième groupe d'opposition, 2 minutes 43 secondes pour le troisième groupe d'opposition et 2 minutes 30 secondes pour le député indépendant;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre responsable de la Langue française soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1136** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

---

14 septembre 2021

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 99, Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 25 août 2021 de 9 h 30 à 12 h 20 et de 14 heures à 17 h 30 ainsi que le jeudi 26 août 2021 de 9 h 30 à 12 h 5 et de 14 heures à 15 h 40 ;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Union des producteurs agricoles (UPA)  
Union Paysanne  
Producteurs de lait du Québec (PLQ)  
Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP)  
Association des restaurateurs du Québec (ARQ)  
Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)  
Conseil de transformation alimentaire du Québec (CTAQ)  
M. Dominic Lamontagne (agriculteur)  
Mme Fernande Ouellet, Le Petit Abattoir Coop de solidarité  
Les producteurs de bovins du Québec (PBQ)  
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)  
Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ)

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

**14 septembre 2021**

---

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins soient auditionnés par visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1137** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 100, Loi sur l'hébergement touristique, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 24 août 2021 de 9 h 30 à 12 h 20 et de 14 heures à 17 h 30 et le mercredi 25 août 2021 de 9 h 30 à 12 h 5 et de 14 heures à 16 h 35;

**4072**



**14 septembre 2021**

---

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

M. David Waschmuth, Université McGill  
Ville de Québec  
Regroupement des comités logement et des associations de locataires du Québec (RCLALQ)  
Union des municipalités du Québec (UMQ)  
Ville de Montréal  
Association des hôtels du Grand Montréal  
Sonder  
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)  
Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)  
Fédération québécoise des municipalités (FQM)  
Airbnb  
Association Hôtellerie du Québec  
Alliance de l'industrie touristique du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

**14 septembre 2021**

---

QUE la ministre du Tourisme soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1138** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission des relations avec les citoyens, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mardi 28 septembre 2021 de 9 h 45 à 12 h 35 et après les affaires courantes jusqu'à 19 heures, le mercredi 29 septembre 2021 après les affaires courantes jusqu'à 12 h 15 et de 15 h à 18 h 30 ainsi que le jeudi 30 septembre 2021 après les affaires courantes à 12 h 55 et de 14 h à 16 h 35;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Protecteur du citoyen  
Regroupement des commissaires aux plaintes et à la qualité du Québec  
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec  
Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ)  
Association des comités de résidents du Québec

14 septembre 2021

---

Mme Sophie Éthier, professeure titulaire à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval  
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec  
Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ)  
Fédération des Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes  
Chaire de recherche maltraitance envers les personnes âgées  
Le Conseil pour la protection des malades  
L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)  
Réseau de coopération des entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD)  
Dr. Réjean Hébert  
Réseau FADOQ  
Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU)  
La Chaire de recherche Antoine-Turmel sur la protection juridique des aînés

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

**14 septembre 2021**

---

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1139** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de la santé et des services sociaux de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques portant sur la vaccination obligatoire contre la COVID-19 du personnel soignant du réseau de la santé et d'autres catégories de travailleurs qui sont en contact prolongé avec les citoyens le jeudi 26 août 2021, de 9 h 30 à 12 h 20 et de 14 heures à 17 h 30 et le vendredi 27 août 2021 de 9 h 30 à 13 heures et de 14 heures à 17 h 30;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Ministre de la Santé et des Services sociaux  
Dr. Horacio Arruda, Directeur national de la santé publique  
Fédération Interprofessionnelle de la santé du Québec  
Fédération de la santé et des services sociaux -  
Confédération des syndicats nationaux

14 septembre 2021

---

Fédération des médecins spécialistes du Québec  
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec  
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux  
Fédération Autonome de l'Enseignement conjointement avec la Centrale des syndicats du Québec  
Association québécoise des centres de la petite enfance conjointement avec l'Association des garderies non subventionnées en installation  
Le Bureau de coopération interuniversitaire conjointement avec la Fédération des cégeps du Québec  
La Coalition des entreprises de services paramédicaux du Québec;  
La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;  
L'ordre des sages-femmes du Québec  
Institut national de santé publique du Québec  
Barreau du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins soient auditionnés par visioconférence, sous réserve du ministre de la Santé et des Services sociaux qui sera auditionné en personne par la commission;

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

**14 septembre 2021**

---

QUE, nonobstant l'article 176 du Règlement de l'Assemblée nationale, la fin des auditions publiques ci-devant prévues mette un terme au mandat de la commission, et que le rapport de la commission à l'Assemblée ne soit composé que du procès-verbal des séances tenues.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1140** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission des institutions, conformément à l'article 550 de la Loi électorale, de procéder à l'étude et à l'approbation du Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'exercice des fonctions de directeur de scrutin déposé à l'Assemblée nationale le 14 avril 2021, le mardi 14 septembre 2021, après les affaires courantes jusqu'à 18 heures;

QU'à cette fin elle entende le Directeur général des élections du Québec pour une durée maximale de 10 minutes;

QUE par la suite la Commission procède à l'étude du Règlement;

QU'au plus tard 5 minutes avant la fin de la séance le Règlement soit mis aux voix;

QUE la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques soit membre de la Commission pour la durée du mandat.

**14 septembre 2021**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1141** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Rotiroti, whip en chef de l'opposition officielle, propose :

QUE le député de D'Arcy-McGee soit nommé membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens, en remplacement de la députée d'Acadie;

QUE le député de Laval-des-Rapides soit nommé membre permanent de la Commission des relations avec les citoyens, en remplacement de la députée de Bourassa-Sauvé;

QUE le député de Pontiac soit nommé membre permanent de la Commission des transports et de l'environnement, en remplacement du député de Marquette;

QUE le député de Mont-Royal-Outremont soit nommé membre permanent de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, en remplacement du député de Laval-des-Rapides;

QUE la députée de Bourassa-Sauvé soit nommée membre permanente de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, en remplacement du député de Vimont;

QUE le député de Viau soit nommé membre permanent de la Commission de l'aménagement du territoire, en remplacement du député de Jacques-Cartier;

**14 septembre 2021**

---

QUE le député de Nelligan soit nommé membre permanent de la Commission des finances publiques, en remplacement du député de Pontiac;

QUE la députée de Jeanne-Mance-Viger soit nommée membre permanente de la Commission de l'économie et du travail, en remplacement de la députée de Bourassa-Sauvé;

QUE le député de Vimont soit nommé membre permanent de la Commission des institutions, en remplacement du député de D'Arcy-McGee;

QUE la députée de Laporte soit nommée membre permanente de la Commission de l'administration publique, en remplacement du député de Mont-Royal-Outremont;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1142** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Conformément à l'article 129 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), propose :

QUE le député de Rosemont soit nommé membre permanent de la Commission de la santé et des services sociaux en remplacement du député de Gouin;

QUE la députée de Taschereau soit nommée membre permanente de la Commission de la culture et de l'éducation en remplacement de la députée de Sherbrooke;



**14 septembre 2021**

---

QUE la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue soit nommée membre permanente de la Commission du transport et de l'environnement en remplacement de la députée de Mercier;

QUE la députée de Sherbrooke soit nommée membre permanente de la Commission des relations avec les citoyens en remplacement de la députée de Taschereau;

QUE la députée de Ste-Marie-St-Jacques soit nommée membre permanente de la Commission de l'agriculture, pêcheries, énergie et ressources naturelles en remplacement la députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue;

QUE la députée de Mercier soit nommée membre permanente de la Commission des finances publiques en remplacement du député de Rosemont;

QUE la députée de Mercier soit nommée membre permanente de la Commission de l'administration publique en remplacement du député de Rosemont;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1143** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude et à l'approbation du Règlement sur les conditions d'exercice des fonctions de directeur de scrutin;

**14 septembre 2021**

---

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail.

---

M. le président informe l'Assemblée que, le 15 septembre 2021, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Tanguay (LaFontaine).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance des services de garde éducatifs à l'enfance pour le développement des enfants;

QU'elle demande que l'accès à une place pour un service de garde soit un droit reconnu dans la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, et ce sans conditions, au même titre que le droit à l'éducation prévu dans la Loi sur l'instruction publique.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

À 15 h 53, à la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, M. le président, suspend les travaux jusqu'à 18 h 30.

**14 septembre 2021**

---

**Débats de fin de séance**

À 18 h 30, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Benjamin (Viau) à Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, portant sur le sujet suivant : « La recrudescence de la violence armée au Québec ».

---

À 18 h 43, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 15 septembre 2021, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

14 septembre 2021

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1128)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (IND)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	(Bonaventure)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Samson (IND)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (IND)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

14 septembre 2021

---

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1129)

**POUR - 116**

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Samson (IND)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

14 septembre 2021

---

Sur le rapport de la Commission des finances publiques :

(Vote n° 1130)

**POUR - 118**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(ChAMPLAIN)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Samson (IND)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

**14 septembre 2021**

---

Sur la motion de M. Picard, premier vice-président:

**(Vote n° 1131)**

*(Identique au vote n° 1130)*

---

Sur la motion de Mme Guilbault, vice-première ministre :

**(Vote n° 1132)**

*(Identique au vote n° 1130)*

---

14 septembre 2021

---

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle :

(Vote n° 1133)

**POUR - 117**

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	



**14 septembre 2021**

---

Sur la motion de Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) :

**(Vote n° 1134)**

*(Identique au vote n° 1133)*

---

Sur la motion de M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition :

**(Vote n° 1135)**

*(Identique au vote n° 1133)*

14 septembre 2021

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1136)

**POUR - 116**

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Benjamin (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Richard (PQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
Boutin (CAQ)	Gronдин (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassin (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)

**14 septembre 2021**

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 1137)**

*(Identique au vote n° 1136)*

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 1138)**

*(Identique au vote n° 1136)*

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 1139)**

*(Identique au vote n° 1136)*

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 1140)**

*(Identique au vote n° 1136)*

---

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 1141)**

*(Identique au vote n° 1136)*

**14 septembre 2021**

---

Sur la motion de Mme Rotiroti, whip en chef de l'opposition officielle :

**(Vote n° 1142)**

*(Identique au vote n° 1136)*

---

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier) :

**(Vote n° 1143)**

*(Identique au vote n° 1136)*